

OBJET : Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2241-1,

Conformément aux prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes du 13 septembre 2023 demandant que le bilan des acquisitions et des cessions soit annexé au compte administratif de la Ville,

Considérant qu'aucun bien n'est arrivé en fin de portage au titre du Programme d'Action Foncière, que l'Etablissement Public Foncier de Normandie n'a cédé aucun bien et que la Ville n'a acquis ou cédé aucun bien en 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions ci-joint,
- d'annexer ce bilan au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°36

OBJET : Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2025

La stratégie foncière de la Ville se développe autour d'un travail fin sur la ville, pour requalifier certains espaces délaissés ou d'habitat insalubre et ainsi reconstruire la ville sur elle-même.

Le patrimoine privé de la Ville est donc en constante évolution au gré des projets d'aménagement. La création de réserves foncières est un travail au long cours nécessaire pour développer des projets sur des terrains inexploités ou difficilement accessibles. De même la Ville travaille depuis de nombreuses années avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N.) pour l'acquisition de biens et la vente auprès de bailleurs.

Tableaux sont joints à la présente délibération :

1^{er} tableau : Rachat par la Ville à l'E.P.F.N pour un montant de 0 €

2^{ème} tableau : Cessions de bien réalisées par l'Etablissement Public Foncier de 0 €

3^{ème} tableau : Acquisitions réalisées par la Ville pour un montant de 0 €

4^{ème} tableau : Cessions réalisées par la Ville pour un montant de 0 €

Conformément aux prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes issues du rapport d'observations définitives du 12 octobre 2025, le présent bilan sera annexé au prochain compte administratif de la Ville.

1 - Rachats par la Ville à l'Établissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N.) - Bilan de l'année 2025

Nature du bien	Localisation	Identité du cessionnaire	Montant de l'acquisition (TTC)	Montant des frais (TTC)	Montant inscrit au CA	Délibération pour acquisition	Signature de l'acte
0	0	0	0	0	0	0	0

Montant total des rachats par la Ville : 0 €

2 – Cession de biens réalisées par l’Etablissement Public Foncier de Normandie en 2025

Nature du bien	Localisation	Identité du cessionnaire	Montant de l’acquisition (TTC)	Montant de la Cession (TTC)	Montant pour l’acquéreur (TTC)	Délibération pour cession	Signature de l’acte
0	0	0	0	0	0	0	0

Montant total des cessions par l’Etablissement Public Foncier de Normandie aux bailleurs : 0 €

3 - Acquisitions réalisées par la Ville
Bilan de l'année 2025

Nature du bien	Localisation	Origine des propriétés de la Ville	Identité du cessionnaire	Montant de l'acquisition (T.T.C)	Montant de la cession (TTC)	Délibération pour cession	Signature de l'acte
0	0	0	0	0	0	0	0

Montant total des acquisitions réalisées par la Ville : 0 €

4 - Cessions réalisées par la Ville
Bilan de l'année 2025

Nature du bien	Localisation	Origine des propriétés de la Ville	Identité du cessionnaire	Montant de l'acquisition (T.T.C)	Montant de la cession (TTC)	Délibération pour cession	Signature de l'acte
0	0	0	0	0	0	0	0

Montant total des cessions réalisées par la Ville : 0 €